



**Procès-verbal de séance  
du Conseil Municipal  
N°07/2025  
Du 09 juillet 2025**

Le quatre juillet deux mil vingt-cinq, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du neuf juillet deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures trente en Mairie, Salle du Conseil.

**Date de la convocation :** 04 juillet 2025

**Date d'affichage de la convocation :** 04 juillet 2025

**Conseillers élus :** 23

**Conseillers en exercice :** 23

**À l'ouverture de la séance**

**Conseillers présents :** 17

**Procurations :** 2

**Séance du 09 juillet 2025**

**Étaient présents à l'ouverture de la séance :**

**Sous la présidence de Monsieur Pascal BOEHM, Maire**

Mesdames Sandra HADAS, Audrey KOPP et Boutheïna MZIOU, Adjointes

Messieurs Alfred KLEITZ, Christian ROBACH et Christophe WENDLING, Adjoint

Mesdames Martine HUARD, Patricia NONNENMACHER et Ghislaine VOGEL

Messieurs Thierry BOCHLER, André FEIDT, Hervé KINTZELMANN, Julien PUEYO, Daniel ROUYER, Laurent SCHAEFFER et Olivier SCHLATTER

**Absents excusés / en retard :**

Madame Frédérique BARADEL (*arrivée à 20h11 lors du point 2025 – 067*)

Madame Brigitte GOLDBRONN-RIZID (*arrivée à 20h22 lors du point 2025 – 070*)

Madame Sabrina NOEL donne pouvoir à Madame Frédérique BARADEL

Madame Fanny KACHLER donne pouvoir à Madame Patricia NONNENMACHER

Monsieur Amaury GUERRIER

**Absents :**

Madame Valentine FRITSCH

**Assistait en outre :**

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h45.**

## **Fonctionnement du Conseil Municipal**

2025 – 062 Désignation d'un secrétaire de séance

2025 – 063 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2025

## **Marchés publics**

2025 – 064 Attribution des marchés publics de travaux de voirie dans les rues du Ruisseau et du Lavoir

## **Affaires financières**

2025 – 065 Cotes irrécouvrables – admission en non-valeur

2025 – 066 Déclaration de créances éteintes

2025 – 067 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'occasion de la participation d'une jeune administrée à une compétition sportive internationale

## **Domaine et patrimoine**

2025 – 068 Approbation du devis de l'Office National des Forêts pour une mission d'assistance technique

## **Urbanisme**

2025 – 069 Désignation spéciale d'un membre du Conseil Municipal pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme

## **Informations**

2025 – 070 Déclarations d'intention d'aliéner

2025 – 071 Diverses informations

## Fonctionnement du Conseil Municipal

### 2025 – 062 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Madame Boutheïna MZIOU d'être secrétaire de séance.  
Madame Boutheïna MZIOU accepte cette proposition.

### 2025 – 063 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 11 juin 2025.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :  
**DÉCIDE** d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 juin 2025.

## Marchés publics

### 2025 – 064 Attribution des marchés publics de travaux de voirie dans les rues du Ruisseau et du Lavoir

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises pour les marchés de travaux concernant le réaménagement des rues du Ruisseau et du Lavoir, une consultation a été lancée via la plateforme Alsace Marchés Publics, avec une publication dans un journal d'annonces légales, conformément au Code de la commande publique.

Cette consultation intègre les lots 01 et 02, qui concernent respectivement la voirie et les réseaux secs.

Les réponses apportées par les candidats ont été transmises au maître d'œuvre pour analyse.

Afin d'analyser ces offres et le classement proposé par le maître d'œuvre, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des marchés à procédure adaptée (MAPA) s'est réunie le mardi 08 juillet 2025.

Les huit offres réceptionnées pour les différents lots de travaux ont toutes été considérées comme recevables. Pour juger ces offres, et définir un classement, le maître d'œuvre, l'agence BEREST, a formulé une proposition d'analyse et attribué à chacune d'entre elles une note sur 100 points, selon les critères de notation suivants définis au règlement de la consultation :

- 60 points pour le prix,
- 40 points pour la valeur technique.

Cette notation a permis au maître d'œuvre d'établir un classement des offres reçues.

Après passage en revue détaillé de l'analyse des offres menée par le maître d'œuvre, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des MAPA a validé ce travail et propose au Conseil Municipal d'attribuer ces

marchés selon le classement établi pour chacun des lots, conformément au résultat obtenu et dont les conclusions sont détaillées au tableau suivant :

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant (HT)
01	Voirie	DIEBOLT TP	254 795,75 €
02	Réseaux secs	SOBECA	106 932,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>361 727,75 €</b>

Monsieur le Maire rappelle que la première procédure d'appel d'offres avait été lancée au mois de mai 2024, sans toutefois que les marchés ne soient attribués lors de la précédente mandature.

Suite à la proposition formulée par la Commission d'attribution des MAPA du 19 septembre 2024, le Conseil Municipal avait décidé, le 16 octobre 2024, de ne pas attribuer ces marchés et de déclarer la procédure sans suite, pour des raisons financières et budgétaires.

À cette date, les offres étaient toutes supérieures aux estimations du maître d'œuvre. De plus, la nouvelle municipalité ne disposait pas encore suffisamment de visibilité sur les équilibres budgétaires.

Au mois de mai 2025, la décision avait été prise de relancer un appel d'offres, compte tenu des évolutions positives sur le budget, grâce notamment aux nombreux dossiers de subventions ayant connu une suite favorable. En effet, depuis le mois de septembre 2024, ce ne sont pas moins de 2 millions d'euros de subventions pour divers projets qui sont venus abonder le budget communal.

Monsieur le Maire précise que le début des travaux est prévu pour le mois de septembre 2025, avec une pose des enrobés espérée et prévue avant l'Hiver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises tel que détaillé dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 361 727,75 € HT,
- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer et notifier ces marchés aux prestataires retenus,
- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à formuler des demandes de subvention et à signer toutes les pièces liées à ces demandes.

## Affaires financières

### 2025 – 065 Cotes irrécouvrables – admission en non-valeur

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur présentée par la Trésorerie, pour un montant de 74,98 €.

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence de débiteur. Elle intervient après avoir épuisé toutes les possibilités : lettre de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banque, employeur...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence.

L'admission en non-valeur décharge le comptable mais n'éteint pas la dette du redevable. Le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour « à meilleure fortune ».

Il est soumis au Conseil Municipal un état des cotes que le comptable public ne peut recouvrer pour différents motifs :

Exercice pièce	Montant restant à recouvrer	Objet pièce	Motif de la présentation
2025	74,98 €	82	Autres produits de prestations de service domaine – poursuite sans effet

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 2025 et inscrite sur les imputations chapitre 65, article 6541 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de statuer favorablement sur la proposition en non-valeur du Trésorier,
- **DÉCIDE** d'admettre les produits en non-valeur mais sans abandon de créances,
- **DÉCIDE** d'imputer ces dépenses sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 2025 et inscrits sur les imputations chapitre 65, article 6541 du budget principal.

#### **2025 – 066 Déclaration de créances éteintes**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Trésorerie de Saverne Collectivités a transmis l'état des créances déclarées éteintes par une décision juridique extérieure, qui s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action de recouvrement de la part du comptable public.

À l'inverse des créances déclarées en non-valeur, qui peuvent toujours être recouvrées si le redevable revient à meilleure fortune, les créances éteintes ne pourront plus jamais faire l'objet d'un recouvrement et constituent une charge définitive pour la collectivité, nécessitant une délibération du Conseil Municipal.

En l'espèce, était en cause une carence de paiement de factures émises par l'École de Musique, en raison du surendettement du débiteur.

La somme est de 357,13 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Pour permettre la régularisation et l'émission d'un mandat, le Conseil Municipal doit admettre ces sommes en créances éteintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés : **DÉCIDE** d'admettre la somme de 357,13 € en créances éteintes.

#### **2025 – 067 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'occasion de la participation d'une jeune administrée à une compétition sportive internationale**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune a récemment été destinataire d'un courrier émanant d'une jeune administrée.

Âgée de neuf ans, elle s'est qualifiée pour représenter la France lors des championnats du monde de BMX, qui se tiendront le 28 juillet 2025 à Copenhague.

Cette jeune citoyenne de Dettwiller est à la recherche de partenaires, dont le soutien financier lui permettrait de couvrir divers frais, parmi lesquels :

- les frais d'inscription à la compétition,
- les déplacements et l'hébergement,
- l'achat et l'entretien de son matériel sportif (vélo, protections),
- la préparation physique et le suivi sportif lors de l'évènement.

Au regard du soutien que la commune tient à apporter à ses jeunes sportifs et au caractère hors du commun de cette compétition, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle, pour permettre à cette jeune administrée de couvrir divers frais liés à sa participation à ces championnats du monde. La subvention sera versée à l'association Vélo Club Unité (VCU) Schwenheim, qui a avancé les frais d'inscription, pour un montant de 100,00 €.

La Commission des finances s'est réunie le 09 juillet 2025, afin de proposer le montant de la subvention à attribuer. Sa proposition est de verser à cette association la somme de 100,00 €, afin de couvrir les frais d'inscription à la compétition de cette jeune Dettwilleroise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :  
**DÉCIDE** de suivre la proposition de la Commission des finances et d'attribuer à cette jeune administrée, via l'association VCU Schwenheim, une subvention d'un montant de 100,00 €, correspondant aux frais d'inscription à cette compétition.

## Domaine et patrimoine

### 2025 – 068 Approbation du devis de l'Office National des Forêts pour une mission d'assistance technique

Rapporteur : Alfred KLEITZ

Il est prévu d'effectuer, au cours de l'année 2025, des travaux de coupes en forêt communale de Dettwiller, sur les parcelles 16a, 19r et 20r. À elles trois, ces parcelles représentent une surface à couper de 1 305 m<sup>3</sup>. Ces travaux devront s'accomplir en deux chantiers distincts d'exploitation / débardage, réalisés à différentes périodes (la parcelle 16a dans un premier temps, les parcelles 19r et 20r dans un second temps).

Comme cela lui a été demandé par la commune, l'Office National des Forêts (ONF) a consulté plusieurs entreprises de débardage.

En parallèle, il convient également de rémunérer l'ONF pour sa mission d'assistance technique. Cette mission regroupe diverses prestations, notamment l'assistance à la mise en place d'une consultation d'entreprises, la formalisation des contrats, ainsi que l'encadrement des chantiers à venir. Le montant demandé pour cette prestation s'élève à 5 575,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :  
- **DÉCIDE** d'approuver le devis de l'ONF pour sa mission d'assistance technique, pour un montant de 5 575,50 € HT.

## 2025 – 069 Désignation spéciale d'un membre du Conseil Municipal pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur Alfred KLEITZ

Vu l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est intéressé à titre personnel, à travers un lien de parenté, par un projet de transformation partielle d'un entrepôt en maison individuelle sur le terrain référencé, section 01, parcelles n°4 et 5.

En effet, une demande de permis de construire a été déposée par Monsieur François DIEBOLT le vendredi 27 juin 2025. Or Monsieur DIEBOLT dispose d'un lien de parenté avec Monsieur le Maire.

Or, selon l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme, si le Maire est intéressé ou en lien de parenté avec le porteur du projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire quitte la Salle du Conseil Municipal afin de ne pas prendre part à la décision.

Monsieur Christian ROBACH est nommé Président de séance. Il donne la parole à Monsieur Alfred KLEITZ, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, pour présenter la suite du point.

Monsieur KLEITZ demande à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance de ce permis de construire. Il propose aux conseillers de désigner Monsieur Christian ROBACH pour prendre cette décision.

En l'absence d'observation, Monsieur ROBACH soumet ce point au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :  
**DÉCIDE** de désigner Monsieur Christian ROBACH pour prendre les décisions relatives au dépôt du permis de construire en question, ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents relatifs à ce dossier, et de signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Monsieur le Maire réintègre la Salle du Conseil Municipal.

## Informations

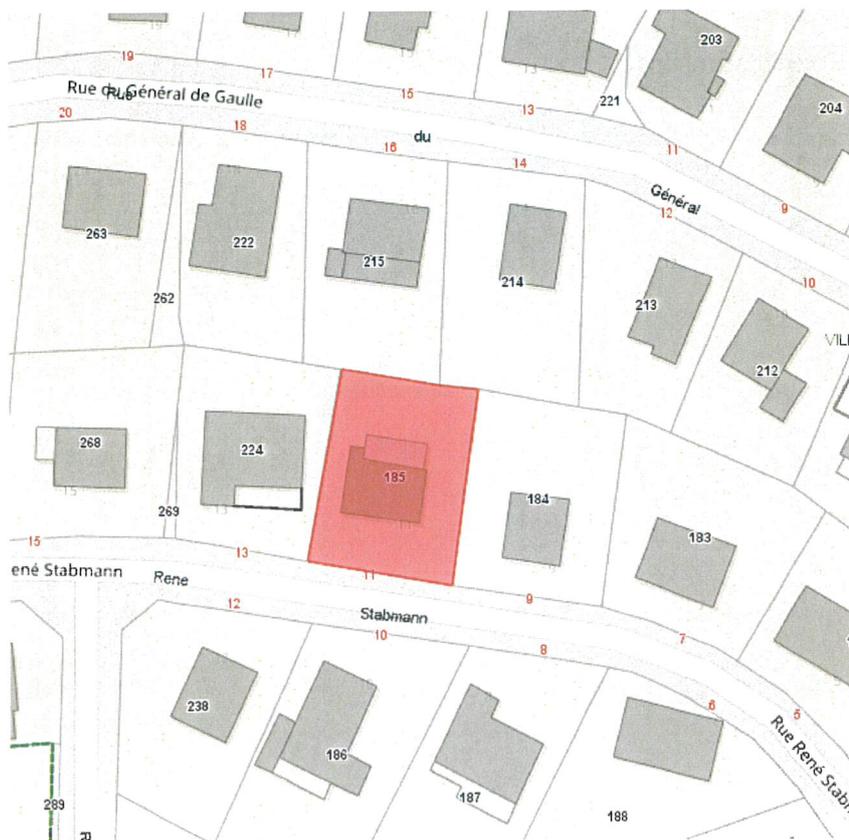
### 2025 – 070 Déclarations d'intention d'aliéner



4 Rue des Vignes

Section 49  
Parcelle 386

Superficie totale : 5 a 73 ca



11 Rue René Stabmann

Section 44  
Parcelle 185

Superficie totale : 5 a 80 ca



9 Rue des Vosges

Section 06

Parcelle 22

Superficie totale : 4 a 98 ca



36 Rue des Vosges

Section 06

Parcelles 26 et 86

Superficie totale : 51 a 92 ca

## 2025 – 071 Diverses informations

- Organisation du Messti :

Monsieur Christian ROBACH rapporte que de nombreux administrés lui demandent pourquoi le traditionnel feu d'artifice marquant l'ouverture du Messti n'est plus organisé. Il sollicite l'avis de l'ensemble du Conseil Municipal quant au retour de ce feu d'artifice. Les élus sont amenés à se prononcer.

Monsieur Olivier SCHLATTER privilégierait un feu d'artifice pour la Fête Nationale, et non pas pour le Messti. Monsieur Christophe WENDLING admet qu'un feu d'artifice est un évènement festif, mais plus d'actualité en période de canicule et de risque élevé d'incendie.

Monsieur Julien PUEYO met en avant le fait qu'il s'agit d'un important moment de convivialité.

Monsieur Christophe WENDLING propose en lieu et place l'organisation d'un spectacle de drones. Monsieur Christian ROBACH répond que cela représenterait un plus gros budget. Il rappelle que le coût d'un feu d'artifice s'élève à environ 1 500,00 €.

- Buraliste :

Madame Brigitte GOLDBRONN-RIZID a prévenu les Dernières Nouvelles d'Alsace de la situation difficile dans laquelle se trouve le buraliste de la rue de la Gare. Un article est paru depuis. Monsieur le Maire ajoute qu'il a, de son côté, été contacté par France Bleu Alsace. Il insiste sur le fait que ce commerce est une des locomotives pour le centre-ville, tant sur le sujet de la presse que celui du point postal ou de la mercerie.

C'est en effet la diversité des commerces du centre qui forme le noyau d'attractivité, permettant par exemple d'acheter son journal en même temps que sa baguette de pain.

- Conseil Communautaire :

Monsieur Olivier SCHLATTER annonce avoir été installé lors de la dernière séance du Conseil Communautaire. Les élus du Conseil Municipal le félicitent pour cette élection.

- Bibliothèque Municipale :

Madame Martine HUARD indique ne pas disposer d'information au sujet du départ de la responsable de la Bibliothèque Municipale.

Monsieur le Maire répond que l'agent a demandé une rupture conventionnelle, ce qu'il a accepté. Il ajoute qu'un appel à candidatures en ligne a été lancé en début de semaine et encourage les élus à partager cette information autour d'eux.

En attendant le recrutement d'un(e) nouveau(elle) responsable, les bénévoles assurent le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale.

- Travaux de peinture aux écoles :

Madame Sandra HADAS annonce que les travaux de mise en peinture du couloir et de l'entrée de l'école maternelle commencent cette semaine.

Les travaux de réfection et de mise en peinture des sanitaires, ainsi que la pose des nouvelles cloisons des portes des toilettes à l'école élémentaire débiteront, eux, à la fin du mois de juillet.

Madame HADAS précise que, dans un cas comme dans l'autre, le choix des couleurs a été effectué en concertation avec les équipes enseignantes.

- Bulletin municipal :

Madame Audrey KOPP annonce que le prochain numéro du bulletin municipal sera envoyé à l'impression dans une semaine. Elle invite les élus à se mobiliser, dans les prochains jours, pour en assurer la distribution.

- Travaux de la cour d'école :

Monsieur Christophe WENDLING annonce que la pose de la clôture est en cours ; les travaux devraient être achevés la semaine prochaine. Il ajoute qu'une cheminée a été découverte : elle mène au tunnel passant sous la cour d'école. Un regard sera mis en place.

Monsieur André FEIDT ajoute qu'un problème a été rencontré avec les enrobés clairs. L'assurance de l'entreprise va prendre cela en charge, car il s'agit vraisemblablement d'un problème de fabrication. Une réfection complète de toutes les parties abimées du revêtement sera effectuée. Des défauts sont donc actuellement visibles, mais seront repris.

- Projet d'un dépôt de pain :

Madame Boutheïna MZIOU annonce le projet de mise en place d'un dépôt de pain près de l'école de Rosenwiller, en collaboration avec les deux boulangeries de la commune. La participation bénévole des riverains serait sollicitée pour en assurer le fonctionnement.

Un sondage leur sera bientôt distribué, afin de récolter leurs avis quant à ce projet, ainsi que leurs besoins.

- Fête Nationale :

Madame Audrey KOPP annonce que, cette année, les brioches du 14-juillet seront à nouveau distribuées aux enfants.

Monsieur le Maire invite les élus à participer à la Fête Nationale, organisée en partenariat entre les pompiers, l'UMPS et la commune. Rendez-vous est donné le dimanche 13 juillet au soir, dans la cour de l'école.

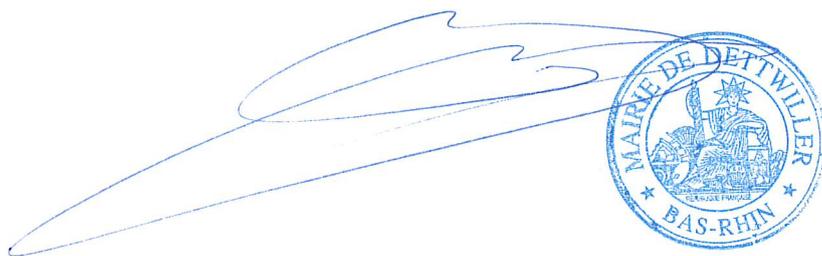
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Pour extrait conforme,  
Dettwiller, le 09 juillet 2025

La secrétaire,  
Boutheina MZIOU



Le Maire,  
Pascal BOEHM



The stamp is circular with a blue border. The text 'MAIRE DE DETTWILLER' is written along the top inner edge, and 'BAS-RHIN' is written along the bottom inner edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above. Below the coat of arms, the text 'ESTABLIE PAR LOI' is visible.

